

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 349

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

## TRANSFORMATION PUBLIQUE



PROGRAMME 349  
**Transformation publique**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry LAMBERT

*Délégué Interministériel à la transformation publique*

Responsable du programme n° 349 : Transformation publique

Le périmètre du programme 349 a été élargi en 2022 pour intégrer, au-delà du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), les crédits de fonctionnement de la DITP dont la mission consiste à assurer la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement. L'objectif : une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

Le FTAP est un puissant levier pour accélérer les projets à fort impact des administrations. Aucune transformation ambitieuse ne peut réussir sans investissement pour concevoir et développer les nouveaux modes de faire et accompagner le changement. C'est pour cette raison que le Gouvernement a décidé en 2017 de mettre en place un Fonds pour la transformation de l'action publique, doté de 700 millions d'euros, un investissement inédit qui a permis de cofinancer plus 107 projets sur la période 2017-2021. Destiné à mieux armer l'État pour mener à bien ses projets de réformes et de transformation, ce fonds finance les investissements nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles à fort potentiel d'amélioration du service rendu et de réduction durable des dépenses publiques.

Fort des résultats obtenus, la loi de finances pour 2022 a ouvert une enveloppe complémentaire de 80 millions d'euros. 2022 clôt ainsi l'attribution des montants disponibles dans le cadre du FTAP 2018-2022. Au final et sur cette période, 764 M€, correspondant à 100 % de l'enveloppe disponible ont été accordés à 126 projets. L'exécution des crédits se poursuivra jusqu'à l'aboutissement des projets. En ce qui concerne plus particulièrement l'année 2022, un tiers des 80 M€ attribués vise plus particulièrement à appuyer des dispositifs accompagnant la transformation publique dans les territoires : un projet porté par le service militaire adapté favorisera via l'utilisation de simulateurs dédiés à la formation, l'insertion professionnelle de jeunes aux Antilles ; deux projets portés par le ministère de l'Intérieur en lien avec le Centre Interministériel des Services Informatiques RH (CISIRH) contribueront à l'harmonisation des pratiques RH en matière de pilotage RH (RENOIRH décisionnel) et d'évaluation. Le FTAP a par ailleurs financé un appel à projets piloté par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), destiné à la création de nouveaux espaces de travail porteurs et facilitateurs des transformations organisationnelles et managériales.

Pour la DITP, l'année 2022 a été marquée par la consolidation de l'outil PILOTE et de la plateforme Services Publics+, l'accompagnement des administrations par les équipes d'experts et de consultants internes de la DITP pour réussir leurs transformations, et la conduite de travaux sur la simplification des démarches et d'amélioration de la qualité de service pour les usagers.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **OBJECTIF 1 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique**

INDICATEUR 1.1 : Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

#### **OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés**

INDICATEUR 2.1 : Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

INDICATEUR 2.2 : Mise en œuvre des projets financés par le FTAP



## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique****INDICATEUR****1.1 – Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	95	45	60	90	45
Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé dans les six mois suivant leur sélection	%	37	30	100	60	90

**Commentaires techniques****Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection**Sources des données : direction interministérielle de la transformation publiqueMode de calcul : nombre de jours entre la date de dépôt du projet complet et la date de validation des projets lauréats par le comité de pilotage du FTAP**Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection**Source des données : direction interministérielle de la transformation publiqueMode de calcul : nombre de projets pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection / nombre de projets sélectionnés**ANALYSE DES RÉSULTATS****Délai d'instruction moyen des projets**

En ce qui concerne le délai constaté entre la fin de l'appel à projets et la validation des projets lauréats par le comité de pilotage du Fonds, le délai d'instruction minimal des projets est entre 1 mois et demi et 2 mois. Cette durée incompressible s'explique par les différentes étapes qui jalonnent la sélection des projets candidats au FTAP, qui garantissent la rigueur de la sélection : instruction au fond des projets par les différentes administrations concernées (DITP, DB, DINUM) ; instruction par les membres du COPIL, dont des personnalités qualifiées extérieures ; auditions des candidats pour lesquels des précisions ou éclaircissements sont jugés nécessaires.

L'allongement du délai constaté en 2022 s'explique par l'application de la réserve en raison des échéances électorales, pendant laquelle aucun comité de sélection n'a été organisé. Ainsi, entre mars et juillet 2022, aucun comité de sélection n'a été tenu.

**Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection**

L'expérience a montré que la phase de contractualisation suivant l'annonce des lauréats s'avérait chronophage du fait des échanges nécessairement nombreux pour stabiliser le contenu des contrats, notamment au sujet des économies escomptées. Ce nouvel indicateur vise donc à suivre les efforts entrepris pour réduire ce temps de contractualisation, responsable d'une partie des sous-consommations de crédits constatées sur le P349. Un délai moyen de plus de 5 mois était constaté pour les 4 premiers appels à projet pour stabiliser et approuver les contrats de transformation, dont la signature déclenche la mise à disposition des fonds. En 2021, tous les contrats de transformation des appels à

**Transformation publique**

Programme n° 349 | Objectifs et indicateurs de performance

projets des années précédentes n'ayant pas encore fait l'objet d'une contractualisation ont été signés à part un contrat pour lequel des discussions complémentaires sont nécessaires. Sur les deux appels à projet de 2021, trois lauréats ont finalisé la procédure de contractualisation en 2021.

En 2022, plusieurs contrats ont nécessité des échanges afin de consolider les indicateurs de résultats, les perspectives d'économies ainsi que l'architecture budgétaire. Par ailleurs, deux comités d'investissement ayant eu lieu en fin d'année (novembre et décembre 2022) ; de fait les contrats de transformation correspondants aux derniers projets sélectionnés en 2022 seront signés début 2023.

**OBJECTIF****2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés****INDICATEUR****2.1 – Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers	%	62	62	70	44	70
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de travail des agents	%	96	100	90	100	90

**Commentaires techniques**

**Source des données** : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

**Mode de calcul** : nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets du FTAP sélectionnés dans l'année

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

**INDICATEUR****2.2 – Mise en œuvre des projets financés par le FTAP**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des projets achevés	%	0	Non déterminé	45	32	60
Retour sur investissement constaté des projets financés	%	1,5*	1,4	1,5	1,5	1,4

**Commentaires techniques**

**Source des données** : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

\*Fin 2020, ce ratio ne prend pas en compte les économies escomptées de deux projets (Plan achats de l'État et France identité numérique) qui respectent le critère de retour sur investissement mais pour lesquels le montant exact d'économies sera déterminé dans une phase à venir de leur déploiement.

**Mode de calcul** : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents

En 2022, le taux portant sur l'impact direct sur la qualité de service aux usagers est de 44 %, ce qui correspond à 7 projets sur les 19 acceptés. Les impacts sur la vie quotidienne des citoyens résulteront de l'aboutissement des projets suivants : rénovation des offres CESU/Pajemploi, portail de centralisation des déclarations fiscales et sociales des entreprises, portail dématérialisé de déclaration et suivi des transports exceptionnels, regroupement et dématérialisation des démarches et aide à la culture.

En 2022, et en ce qui concerne la part des projets ayant un impact direct sur la qualité de travail des agents : la totalité des projets sélectionnés relevant tous d'une démarche de simplification des procédures ou d'une logique de transformation interne des entités et organisations administratives concernées, il est estimé que 100 % d'entre eux impacteront le travail des agents. Ces impacts agents se traduisent notamment par la mise à disposition de nouveaux services applicatifs, d'outils d'aides à la décision, d'outils collaboratifs, de solutions d'hébergements / cloud.

### Part des projets achevés

Le nombre de projets achevés se répartissent de la façon suivante : 16 projets sur les 30 sélectionnés en 2018, 8 sur les 30 sélectionnés en 2019, 6 sur les 35 sélectionnés en 2020.

### Retour sur investissement

L'enquête réalisée en 2022, a permis de conforter les prévisions d'économies attendues une fois les projets déployés. Les économies prévisionnelles déclarées par les porteurs des projets s'établissent en 2022 à hauteur de 600 M€ d'économie directes pérennes. Ces économies directes résultent de la réduction des coûts de fonctionnement (renoncement à l'achat de matériels informatiques, de prestations intellectuelles etc.) et des emplois supprimés ou redéployés.

A cela, s'ajoutent 224 M€ d'économies indirectes pérennes, qui peuvent être liées soit à l'« évitement » de dépenses certaines ou très probables en l'absence de la réalisation du projet (réduction de coûts de contentieux et d'investissements etc.), soit à une plus grande efficacité de politiques publiques grâce aux projets menés (par exemple, une politique de prévention accrue qui réduit la mobilisation de dispositifs publics de prise en charge).

Au-delà des économies, certains projets ont permis d'augmenter le niveau de ressources perçues par l'État (optimisation des processus de recouvrement, lutte contre la fraude). Les recettes complémentaires annuelles (recettes fiscales principalement) sont évaluées à plus de 470 M€. Ainsi la valeur affichée de 1,5 affichée résulte du rapport entre :

- les 600 M€ d'économies directes, les 224 M€ d'économies indirectes ainsi que la moitié des recettes supplémentaires évaluées (par prudence toutes les recettes estimées ne sont pas comptabilisées), et
- les montants attribués à fin 2022, soit 764 M€.



## Transformation publique

Programme n° 349 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	45 900 000 66 275 850	26 775 000 34 313 307	3 825 000 11 887 967	1 766 524	<b>80 000 000</b> <b>114 243 647</b>	80 000 000
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		11 925 000 4 853 575	3 000 000 2 729 408	275 000 713 942		<b>15 200 000</b> <b>8 296 925</b>	15 200 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>3 500 000</b>	<b>57 825 000</b>	<b>29 775 000</b>	<b>4 100 000</b>	<b>0</b>	<b>95 200 000</b>	<b>95 200 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-842 396		+58 580 392 (hors titre 2)			+57 737 996	
Total des AE ouvertes	2 657 604		150 280 392 (hors titre 2)			152 937 996	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>71 129 425</b>	<b>37 042 715</b>	<b>12 601 908</b>	<b>1 766 524</b>	<b>122 540 572</b>	

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	99 146 214 76 328 161	57 835 291 24 576 943	8 262 184 15 573 884	18 697 357	<b>168 743 689</b> <b>135 176 345</b>	168 743 689
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		11 925 000 5 248 879	3 000 000 1 416 545	275 000 533 942		<b>15 200 000</b> <b>7 199 365</b>	15 200 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>3 500 000</b>	<b>111 071 214</b>	<b>60 835 291</b>	<b>8 537 184</b>	<b>0</b>	<b>183 943 689</b>	<b>183 943 689</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-842 396		-27 791 343 (hors titre 2)			-28 633 739	
Total des CP ouverts	2 657 604		152 652 346 (hors titre 2)			155 309 950	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>81 577 040</b>	<b>25 993 488</b>	<b>16 107 826</b>	<b>18 697 357</b>	<b>142 375 711</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	26 100 000	5 300 000	3 600 000	3 100 159	40 000 000	40 000 000
		94 600 114	21 089 733	48 198 224			166 988 229
02 – Accompagnement du changement de l'action publique						0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>5 000 000</b>	<b>26 100 000</b>	<b>5 300 000</b>	<b>3 600 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000 000</b>	<b>40 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>94 600 114</b>	<b>21 089 733</b>	<b>48 198 224</b>	<b>3 100 159</b>		<b>166 988 229</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	83 021 592	49 960 039	10 762 058	4 145 759	148 743 689	148 743 689
		75 025 602	20 096 215	34 652 085			133 919 661
02 – Accompagnement du changement de l'action publique						0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>5 000 000</b>	<b>83 021 592</b>	<b>49 960 039</b>	<b>10 762 058</b>	<b>0</b>	<b>148 743 689</b>	<b>148 743 689</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>75 025 602</b>	<b>20 096 215</b>	<b>34 652 085</b>	<b>4 145 759</b>		<b>133 919 661</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	3 500 000	0	0	3 500 000	0
Rémunérations d'activité	0	3 500 000	0	0	3 500 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	94 600 114	57 825 000	71 129 425	75 025 602	111 071 214	81 577 040
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	94 600 114	57 825 000	69 544 425	72 414 115	111 071 214	79 292 040
Subventions pour charges de service public	0	0	1 585 000	2 611 487	0	2 285 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	21 089 733	29 775 000	37 042 715	20 096 215	60 835 291	25 993 488
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 293 111	10 710 000	12 204 233	3 329 739	23 134 116	10 047 603
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	16 796 622	19 065 000	24 838 482	16 766 476	37 701 175	15 945 885
Titre 6 – Dépenses d'intervention	48 198 224	4 100 000	12 601 908	34 652 085	8 537 184	16 107 826
Transferts aux entreprises	0	0	100 000	1 785 000	0	60 000

## Transformation publique

Programme n° 349 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Transferts aux collectivités territoriales	115 000	0	108 233	70 000	0	108 233
Transferts aux autres collectivités	48 083 224	4 100 000	12 393 676	32 797 085	8 537 184	15 939 593
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	3 100 159	0	1 766 524	4 145 759	0	18 697 357
Dotations en fonds propres	3 100 159	0	1 766 524	4 145 759	0	18 697 357
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>95 200 000</b>			<b>183 943 689</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-842 396			-842 396	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+58 580 392			-27 791 343	
<b>Total*</b>	<b>166 988 229</b>	<b>152 937 996</b>	<b>122 540 572</b>	<b>133 919 661</b>	<b>155 309 950</b>	<b>142 375 711</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		904 037		1 474 184				
<b>Total</b>		<b>904 037</b>		<b>1 474 184</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022		257 706 049		7 764 167				
<b>Total</b>		<b>257 706 049</b>		<b>7 764 167</b>				

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						4 246 456		4 246 456
<b>Total</b>						<b>4 246 456</b>		<b>4 246 456</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					519 460	29 694	519 460	29 694
02/12/2022					252 936	4 000 000	252 936	4 000 000
<b>Total</b>					<b>772 396</b>	<b>4 029 694</b>	<b>772 396</b>	<b>4 029 694</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					70 000		70 000	
<b>Total</b>					<b>70 000</b>		<b>70 000</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		4 246 456		4 246 456				
01/12/2022						196 000 000		33 000 000
<b>Total</b>		<b>4 246 456</b>		<b>4 246 456</b>		<b>196 000 000</b>		<b>33 000 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>262 856 542</b>		<b>13 484 807</b>	<b>842 396</b>	<b>204 276 150</b>	<b>842 396</b>	<b>41 276 150</b>

## Transformation publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	76 500 000 114 243 647	80 000 000 114 243 647	3 500 000	165 243 689 135 176 345	168 743 689 135 176 345
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		15 200 000 8 296 925	15 200 000 8 296 925		15 200 000 7 199 365	15 200 000 7 199 365
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>3 500 000</b>	<b>91 700 000</b>	<b>95 200 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>180 443 689</b>	<b>183 943 689</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-842 396	+58 580 392	+57 737 996	-842 396	-27 791 343	-28 633 739
Total des crédits ouverts	2 657 604	150 280 392	152 937 996	2 657 604	152 652 346	155 309 950
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>122 540 572</b>	<b>122 540 572</b>	<b>0</b>	<b>142 375 711</b>	<b>142 375 711</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 657 604	+27 739 820	+30 397 424	+2 657 604	+10 276 635	+12 934 239

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 741 427 €.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	3 500 000	92 400 000	95 900 000	3 500 000	181 143 689	184 643 689
Amendements	0	-700 000	-700 000	0	-700 000	-700 000
<b>LFI</b>	<b>3 500 000</b>	<b>91 700 000</b>	<b>95 200 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>180 443 689</b>	<b>183 943 689</b>

Suite à la consultation interministérielle dématérialisée relative au plan achat de l'État organisée entre le 5 et le 11 octobre 2021, l'arbitrage rendu sur les principaux leviers de la première vague de segments d'achats a prévu une augmentation du plafond d'emploi de la DITP de 20 ETP supplémentaires pour les deux années suivantes en contrepartie de 2,2 M€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement de Titre 3, avec une économie pour l'État en Titre 3 de 90 k€ par ETP par rapport à la mobilisation de prestataires, dont 30 % sont restitués au titre des mesures d'incitation prévues au PAE.

Dans le cadre de la préparation du PLF 2022 pour la première année, 10 ETP supplémentaires ont été internalisés en contrepartie d'une diminution de 0,7 M€ en crédits de T3 pour la DITP (le reste des économies de Titre 3 prévues devant être supportées par les autres ministères). La rédaction de l'amendement AN n° 927 a ainsi diminué de 0,7 M€ la dotation initialement prévue en LFI 2022 en contrepartie de 10 emplois dès l'année 2022.

Pour rappel, les emplois de la DITP sont portés sur le programme 368 dont le SG MEFSIN assure la responsabilité.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les crédits permettant à la DITP d'assurer ses missions et son fonctionnement HT2 ont été transférés du programme 218 vers le programme 349 pour accroître la lisibilité et la cohérence des moyens consacrés à la transformation publique.

Ce transfert de crédits se traduit par un nouvel intitulé de programme et une nouvelle architecture budgétaire. Ainsi, le nouvel intitulé du programme 349 « Transformation publique » permet de ne pas limiter celui-ci au Fonds pour la transformation de l'action publique et d'y intégrer les crédits liés au cœur de métier de la DITP.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Reports

Le programme 349 a bénéficié de reports de fonds de concours de 904 037 € en AE et de 1 474 184 € en CP. 257 706 049 € en AE et 7 764 167 € en CP ont également été reportés.

Le programme 349 a été impacté par un décret d'avance intervenu en avril 2022, puis par deux lois de finances rectificatives intervenues en août puis décembre 2022.

- Le décret d'avance 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance ayant pour objectif de financer le plan de résilience à hauteur de 4 246 456 € ;
- La LFR 2022-1157 du 16 août 2022 a conduit à surgeler 4 246 456 € ;
- La seconde LFR 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ayant pour effet de surgeler 196 M€ en AE et 33 M€ en CP.

### Transfert et virement de crédit

En T2, 842 416 € ont été transférés depuis le programme 349 en 2022 vers les programmes 368, 217 et 354 (décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits et décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits). Le principe des transferts et des virements de crédits T2 est prévu depuis les origines du FTAP et permet de couvrir les besoins en crédits T2 de certains projets lauréats du Fonds.

En HT2, 4 029 694 € ont été transférés vers le 216 et le 348.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	17 500	3 668 000	3 685 500	17 500	7 217 748	7 235 248
Surgels	0	4 246 456	4 246 456	0	4 246 456	4 246 456
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-4 246 456	-4 246 456	0	-4 246 456	-4 246 456
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>17 500</b>	<b>3 668 000</b>	<b>3 685 500</b>	<b>17 500</b>	<b>7 217 748</b>	<b>7 235 248</b>

Une réserve de précaution de 3 668 000 € en AE et 7 217 748 € en CP a été appliquée au niveau programme pour les crédits Hors Titre 2, et 17 500 € en AE et CP pour les crédits de Titre 2.

**Transformation publique**

Programme n° 349 | Justification au premier euro

Le décret d'avance 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance a eu pour conséquence de ponctionner la réserve des crédits hors titre 2. La LFR 2022-1157 du 16 août 2022 a surgelé 4 246 456 €.

La seconde LFR 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a enfin eu pour effet d'absorber la réserve du programme.

*Dépenses pluriannuelles*



## Transformation publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>151 021 819</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>153 393 773</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>122 540 572</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>142 375 711</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>77 077 096</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>28 481 247</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>65 298 615</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>160 943 026</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>5 704 539</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>166 647 566</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>77 077 096</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>89 570 470</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>122 540 572</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>65 298 615</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>57 241 957</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022</b> (R6 = R4 + R5) <b>146 812 427</b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>134 288 412</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>12 524 015</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



**Transformation publique**

Programme n° 349 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****01 – Fonds pour la transformation de l'action publique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	76 500 000 114 243 647	<b>80 000 000</b> <b>114 243 647</b>	3 500 000	165 243 689 135 176 345	<b>168 743 689</b> <b>135 176 345</b>

D'un montant inédit, le FTAP a été créé fin 2017 dans le cadre du Grand plan d'investissement afin de soutenir les réformes structurelles de l'État. Il répond à trois priorités : la qualité de service pour les citoyens et les entreprises, la modernisation de l'environnement de travail des agents et la baisse des dépenses publiques. Sous l'égide du Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), qui pilote le fonds, a investi 764 millions d'euros au service de 126 projets d'intérêt général sur le FTAP 2018-2022, pour un montant médian de près de 3 millions d'euros par projet. L'objectif : permettre aux administrations centrales, services déconcentrés et opérateurs de l'État de concrétiser et d'accélérer leurs projets de transformation.

L'impact du FTAP pour les usagers se traduit concrètement par l'amélioration et la simplification de la qualité de service, une meilleure information des usagers, une accessibilité aux services accrue et la création de nouveaux services. La moitié des 126 projets lauréats ont un impact direct pour les usagers, citoyens et entreprises. Par ailleurs, grâce au FTAP, les agents des projets lauréats disposent d'équipements améliorant sensiblement leurs conditions de travail (tablettes permettant d'être davantage mobiles dans leurs activités quotidiennes par exemple), d'outils d'aide à la décision ou de solutions permettant d'automatiser certaines tâches. L'enjeu : libérer du temps pour des missions à plus forte valeur ajoutée au service des usagers.

Ainsi, le projet Portail Pro, lauréat en 2020, a été déployé et mis en ligne au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, grâce au soutien du FTAP à hauteur de 28,8 M€. Il offre un guichet unique permettant aux entreprises d'obtenir des informations, de solliciter des délais et de fluidifier les processus de recouvrement pour les agents. Devant les améliorations concrètes permises par le projet, le comité d'investissement a souhaité financer une seconde tranche en 2022, à hauteur de 4,1 M€, qui permettra notamment aux agents d'obtenir le même niveau d'information que les entreprises.

Resserré à partir de 2021, le suivi vise à garantir l'efficacité du Fonds en délivrant des projets dans les délais initialement prévus et répondant aux critères initiaux d'amélioration du service rendu aux usagers et aux agents ainsi qu'aux promesses d'économies mentionnés dans le dossier de candidature.

**En 2022, un nouveau cahier des charges a été mis en place.** Quatre évolutions importantes doivent être soulignées par rapport au précédent cahier des charges :

- **une exigence de redevabilité** sur les engagements et les résultats plus forte ;
- **une simplification du dispositif** avec le passage d'examen des dossiers candidats au fil de l'eau selon une logique de guichet jusqu'à épuisement des ressources disponibles ;
- **l'intégration d'un nouveau critère d'éligibilité** relatif au respect des engagements de l'État dans des services publics écoresponsables ;
- la possibilité offerte pour les projets pas totalement matures mais qui présentent un intérêt notable du point de vue de la transformation et de l'amélioration de l'action publique, de **financer une phase de cadrage et de structuration du projet**, une phase expérimentale, ou encore un prototype opérationnel (étape du « proof of concept »).

Le fonctionnement du FTAP demeure semblable aux années précédentes. Les équipes de la DITP sont chargées du pilotage du FTAP. Les candidatures sont déposées sur la plateforme démarches-simplifiées avec une fiche simple

permettant de vérifier l'éligibilité du projet. Si le FTAP confirme son intérêt, un rapporteur de la DITP ou de la DINUM est désigné pour accompagner le candidat dans la finalisation de son projet. La DITP et la DINUM peuvent également être sollicités en amont pour mieux orienter la préparation des candidatures. Ne sont toutefois présentés en comité d'investissement que les projets prêts à être engagés, afin d'éviter un allongement des délais d'obtention des premiers résultats tel qu'il a pu être constaté sur certains projets sélectionnés lors des premiers appels à projet. A l'issue de la phase de sélection, un engagement réciproque est signé entre la DITP et le lauréat. Il définit les coûts et le rythme de déploiement du projet, le calendrier prévisionnel de versement des fonds, le montant des économies générées et les objectifs de résultats attendus. Le comité d'investissement a pris deux mesures en 2022 inscrites au cahier des charges de 2023 : si le contrat de transformation n'est pas signé dans le délai de deux mois après l'approbation du comité, celle-ci devient caduque. Les crédits sont mis à disposition des lauréats par tranche selon un rythme défini avec le porteur. Si les crédits ne sont pas engagés dans le délai de six mois, les fonds sont repris. Un suivi de l'avancement du projet est réalisé par la DITP et la DINUM pour s'assurer que les jalons clés sont respectés, qu'aucune difficulté ou blocage ne vient empêcher le bon déploiement du projet. Ces délais de mise en œuvre permette d'éviter un blocage trop long des crédits du Fonds et de garantir ainsi l'opérationnalité des crédits mis à disposition.

L'utilisation de la plateforme numérique mise en place pour la remontée des enquêtes de terrains a été poursuivie en 2022, avec une accentuation effectuée sur la question du retour sur investissement.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 500 000		3 500 000	
Rémunérations d'activité	3 500 000		3 500 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	45 900 000	66 275 850	99 146 214	76 328 161
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	45 900 000	64 690 850	99 146 214	74 043 161
Subventions pour charges de service public		1 585 000		2 285 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 775 000	34 313 307	57 835 291	24 576 943
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 710 000	12 204 233	23 134 116	10 047 603
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	16 065 000	22 109 074	34 701 175	14 529 340
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 825 000	11 887 967	8 262 184	15 573 884
Transferts aux collectivités territoriales		108 233		108 233
Transferts aux autres collectivités	3 825 000	11 779 734	8 262 184	15 465 651
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 766 524		18 697 357
Dotations en fonds propres		1 766 524		18 697 357
<b>Total</b>	<b>80 000 000</b>	<b>114 243 647</b>	<b>168 743 689</b>	<b>135 176 345</b>

**Transformation publique**

Programme n° 349 | Justification au premier euro

**ACTION****02 – Accompagnement du changement de l'action publique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		15 200 000 8 296 925	<b>15 200 000</b> <b>8 296 925</b>		15 200 000 7 199 365	<b>15 200 000</b> <b>7 199 365</b>

**En 2022, la consommation des crédits de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) au titre de l'action 02 du programme 349 s'élève à 8,3 M€ en AE et 7,2 M€ en CP.**

La DITP assure la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement. L'objectif : une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

Les équipes de la DITP ont 4 missions principales :

- sécuriser la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement sur tout le territoire,
- coordonner l'action des administrations pour simplifier les démarches et améliorer la qualité du service pour les usagers,
- porter, avec ses partenaires ministériels, l'innovation, la transformation des organisations et des pratiques managériales et, plus généralement, de la gestion publique,
- accélérer les projets à fort impact des administrations avec l'appui de ses équipes d'experts et de consultants internes ainsi que du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP - action 01).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 925 000	4 853 575	11 925 000	5 248 879
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 925 000	4 853 575	11 925 000	5 248 879
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 000 000	2 729 408	3 000 000	1 416 545
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 000 000	2 729 408	3 000 000	1 416 545
Titre 6 : Dépenses d'intervention	275 000	713 942	275 000	533 942
Transferts aux entreprises		100 000		60 000
Transferts aux autres collectivités	275 000	613 942	275 000	473 942
<b>Total</b>	<b>15 200 000</b>	<b>8 296 925</b>	<b>15 200 000</b>	<b>7 199 365</b>

L'année 2022 a été marquée par une dynamique de consommation plus faible que celle des années précédentes, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (4,9 M€ en AE et 5,2 M€ en CP sur les 11,9 M€ prévus en LFI), avec une accélération toutefois à partir du dernier trimestre.

Plusieurs facteurs sont à en prendre en compte :

- Des rétablissements de crédits atténuant la dépense intervenus en début d'année 2022 de plus de 2,1 M€ pour le remboursement par le plan de relance (P363) de projets prioritaires et répondant à des commandes politiques ayant fait l'objet d'engagements préalables sur le P218 ;
- Un ralentissement du démarrage de nouveaux projets de transformation avec les autres administrations, en grande partie lié à la période de fin de quinquennat ;
- La mobilisation de crédits FTAP et des équipes internes de la DITP au titre du Concentrateur d'excellence opérationnelle (3,4 M€ engagés en 2022) ;
- Le renforcement des capacités de la DITP, afin d'intervenir directement auprès des ministères et administrations pour les accompagner dans leurs projets sans avoir recours à des prestations de conseil externalisées. Cela s'inscrit pleinement dans la trajectoire définie dans la circulaire PM n° 6329 du 19/01/2022, afin d'opérer un rééquilibrage entre conseil interne et conseil externe au sein de l'administration.

L'accélération des dépenses en AE et en CP pendant le dernier quadrimestre doit être soulignée. Elle s'explique notamment par la reprise de certains chantiers confirmés à l'issue du séminaire gouvernemental du 30 août 2022 :

- Le pilotage à des politiques prioritaires et leur accompagnement par la donnée (enrichissement de fonctionnalités de l'outil PILOTE) ;
- La simplification des parcours centrés sur les usagers et agents publics ;
- Le déploiement des outils permettant d'améliorer l'expérience des usagers des services publics ;
- La participation citoyenne.

Par ailleurs, une décision du Premier ministre est intervenue en fin d'année autorisant par anticipation, le reports de 6 M€ crédits destinés à permettre le financement des Maisons France Services et le déploiement du CNR.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, sur les 3 M€ en AE et en CP prévus en LFI, la consommation est proche de la cible en AE (2,7 M€). La consommation moindre en CP (1,4 M€) s'explique par l'accélération des dépenses intervenues en fin d'année pour l'outil PILOTE et la Plateforme Services Publics+ correspondant à des phases immobilisables (développement informatiques de nouvelles fonctionnalités) avec des engagements non soldés au 31 décembre 2022.

La consommation de crédits d'intervention, d'un montant de 0,71 M€ en AE et 0,53 M€ en CP, correspond à des subventions destinées à la mise en place de partenariats avec plusieurs acteurs de la transformation et de l'innovation publique, parmi lesquels des associations (la 27e Région, l'Institut Paul Delouvrier), des établissements de recherche (le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle, la fondation Sciences Po Lyon, l'Université Paris-Dauphine), ou d'organisation internationale (le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques). L'exécution supérieure à la prévision en LFI (0,3 M€) s'explique par une politique volontariste en la matière, impulsée pour l'essentiel par la Mission Innovation de la DITP.

**Transformation publique**

Programme n° 349 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)</b> Dotations en fonds propres		<b>1 395 000</b> 1 395 000				
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b> Subventions pour charges de service public Dotations en fonds propres						<b>16 770 000</b> 700 000 16 070 000
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b> Dotations en fonds propres	<b>1 477 059</b> 1 477 059	<b>1 477 059</b> 1 477 059			<b>1 766 524</b> 1 766 524	<b>1 766 524</b> 1 766 524
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b> Dotations en fonds propres						<b>733 333</b> 733 333
<b>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)</b> Transferts	<b>715 600</b> 715 600	<b>1 612 600</b> 1 612 600				<b>617 000</b> 617 000
<b>Météo-France (P159)</b> Subventions pour charges de service public		<b>530 000</b> 530 000				
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b> Dotations en fonds propres Transferts	<b>21 550 000</b> 21 550 000	<b>7 515 000</b> 7 515 000				
<b>ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)</b> Transferts					<b>100 000</b> 100 000	<b>60 000</b> 60 000
<b>Parcs nationaux (P113)</b> Transferts	<b>128 360</b> 128 360	<b>128 360</b> 128 360				
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b> Dotations en fonds propres Transferts						
<b>FEI - France éducation international (P214)</b> Transferts	<b>274 500</b> 274 500	<b>91 500</b> 91 500				
<b>OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)</b> Dotations en fonds propres Transferts						
<b>Business France (P134)</b> Transferts		<b>1 785 000</b> 1 785 000				
<b>Universités et assimilés (P150)</b> Subventions pour charges de service public Transferts	<b>1 500 000</b> 1 500 000	<b>1 893 028</b> 1 893 028			<b>530 000</b> 500 000 30 000	<b>1 858 313</b> 500 000 1 358 313
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b> Transferts					<b>117 942</b> 117 942	<b>117 942</b> 117 942
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b> Dotations en fonds propres Transferts	<b>707 500</b> 170 000 537 500	<b>346 333</b> 70 000 276 333				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANR - Agence nationale de la recherche (P172)</b>	<b>2 594 014</b>	<b>2 594 014</b>			<b>3 329 216</b>	<b>3 329 216</b>
Transferts	2 594 014	2 594 014			3 329 216	3 329 216
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>					<b>600 000</b>	<b>600 000</b>
Transferts					600 000	600 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>4 193 100</b>	<b>2 211 700</b>				<b>1 717 500</b>
Dotations en fonds propres	1 453 100	1 203 700				127 500
Transferts	2 740 000	1 008 000				1 590 000
<b>IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)</b>	<b>1 000 000</b>	<b>635 000</b>				<b>695 000</b>
Transferts	1 000 000	635 000				695 000
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>		<b>132 487</b>				
Subventions pour charges de service public		132 487				
<b>Pôle emploi (P102)</b>		<b>1 949 000</b>				
Subventions pour charges de service public		1 949 000				
<b>Total</b>	<b>34 140 133</b>	<b>24 296 081</b>			<b>6 443 682</b>	<b>28 264 828</b>
Total des subventions pour charges de service public		2 611 487			500 000	1 200 000
Total des dotations en fonds propres	3 100 159	4 145 759			1 766 524	18 697 357
Total des transferts	31 039 974	17 538 835			4 177 158	8 367 471

Plusieurs opérateurs ont fait l'objet de financement de la part du Fonds pour la Transformation de l'Action publique par le biais de projets soutenus par le Fonds. En 2022, deux projets de l'IRSN (Portail de surveillance de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants et Pirex), le projet Cartonaut pour le SHOM, la refonte du SI PAC pour l'ASP, Forêt 4.0 pour l'ONF, le projet Easi Lab pour un conglomérat d'universités mené par l'Université de Bordeaux ou encore le projet USER First pour le CNRS ont bénéficié de crédits.